

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2077

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après la première phrase de l'alinéa 3, insérer les deux phrases suivantes :

« Pour les produits issus du secteur de l'élevage, cet affichage mentionne l'impact de l'élevage sur l'aménagement du territoire, l'entretien des paysages et de la biodiversité. Il prend également en compte la spécificité de l'agriculture de montagne. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'affichage doit être suffisamment détaillé pour éclairer les consommateurs sur les impacts positifs de l'agriculture sur l'environnement et la biodiversité.